



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2004/2
EUR/04/5045236/2
14 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Deuxième session, 29 et 30 mars 2004,
point 3 de l'ordre du jour)

COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU BUREAU CONSACRÉE
À L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PANEUROPEEN
SUR LES TRANSPORTS, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (PPE-TSE)

Rome (Italie), 31 octobre 2003

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux décisions prises par le Comité directeur du PPE-TSE à sa première session¹, la première réunion du Bureau du Comité directeur a été organisée pour dresser le bilan de la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE pour la période 2003-2005, faire le point sur les ressources disponibles, préparer la deuxième session du Comité directeur du PPE-TSE et étudier la contribution du Programme à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui se tiendra à Budapest du 23 au 25 juin 2004.

¹ Voir le document ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6.

2. La réunion s'est tenue à Rome le 31 octobre 2003 sous la présidence de M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Président du Comité directeur du PPE-TSE. Y ont participé les membres ci-après du Bureau: M. François André (Belgique), M. Xavier Delache (France), M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie), M. Nigel Dotchin (Royaume-Uni), M. Bertjan Griffioen (Pays-Bas), M. David Hohman (États-Unis d'Amérique), M. Risto Saari (Finlande), M^{me} Ursula Ulrich (Suisse), M. Jaroslav Volf (République tchèque) et M. Robert Thaler (Autriche) (ce dernier par conférence téléphonique). Ont également pris part à la réunion M. Jorg Thiemann-Linden et M. Harry Rutter, consultants auprès du secrétariat pour la conception et la mise en place du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

3. M^{me} Tea Aulavuo (CEE), M. Martin Magold (CEE), M^{me} Francesca Racioppi (OMS) et M^{me} Nicoletta di Tanno (OMS) ont participé à la réunion au nom du secrétariat du PPE-TSE.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE POUR 2003-2005

a) Le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

4. Le Bureau a constaté que la conception du site Web du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE avait notablement progressé et a félicité le secrétariat et ses consultants pour les résultats obtenus.

5. À la suite d'un exposé introductif présentant les progrès accomplis et les orientations qui étaient proposées pour les travaux, le débat a porté sur les points suivants:

i) Langues

Le Bureau a indiqué qu'il était essentiel, pour les décideurs russophones aux niveaux national et local, que les documents principaux soient disponibles en langue russe. Il a fait valoir aussi qu'il fallait faire traduire en anglais les documents pertinents qui étaient établis en français et/ou en russe. Il serait souhaitable également que les éléments concernant le Mécanisme d'échange d'informations soient disponibles en français, mais il devrait être entendu que cet impératif est en quelque sorte secondaire par rapport à la nécessité de fournir l'information en russe. Comme il n'existe pas de logiciel de qualité acceptable pour la traduction automatique du russe ou vers le russe, la seule solution consiste à faire appel à des services de traduction. Il faudra étudier différentes options ainsi que leurs coûts respectifs afin d'élaborer des propositions précises (traduire des résumés et non pas l'intégralité des documents, faire établir les traductions par des services situés dans les pays russophones, obtenir que les traductions soient établies par les sources de l'information et dresser la liste des documents devant être traduits à titre prioritaire, par exemple) au Comité directeur du PPE-TSE. En outre, comme il se peut que certaines autorités locales ne parlent aucune des langues qui sont employées par le Mécanisme d'échange d'informations, l'indication des coordonnées des centres de liaison nationaux pourrait aider ceux qui ne parlent pas l'anglais ou le russe à se tenir au courant des faits les plus pertinents.

ii) Choix des sujets d'une démonstration du Mécanisme d'échange d'informations

Le Bureau a approuvé la proposition de mettre au point une démonstration qui permettrait d'éprouver le schéma proposé pour le Mécanisme d'échange et servirait d'outil de diffusion et de promotion. Il a insisté sur le fait que, pour que cette démonstration soit utile et intéressante, les sujets choisis devront intéresser tous les États membres, être liés aux grands événements régionaux à venir tels que la Journée mondiale de la santé 2004: la sécurité routière ou la quatrième Semaine CEE de la sécurité routière (5-11 avril 2004) et se rapporter aux thèmes qui seront examinés par la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (la Conférence de Budapest). Il a été décidé que la démonstration aurait pour thème général «les zones urbaines» et que, pour tenir compte des intérêts des différents utilisateurs cibles de la région, l'accent serait mis en particulier sur a) le vélo et la marche, b) la sécurité, notamment celle des enfants, et c) les embouteillages.

iii) Mise au point d'une brochure sur le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

Le Bureau a recommandé que soit mise au point une brochure afin de présenter et de promouvoir efficacement le Mécanisme d'échange d'informations dans différentes instances. Cet outil devrait être prêt pour la Conférence de Budapest, réunion au cours de laquelle l'état d'avancement de la mise en œuvre du PPE-TSE sera présenté et examiné.

iv) Services à valeur ajoutée

Le Bureau a recommandé de procéder par étapes et avec prudence dans la prestation de services à valeur ajoutée, ces derniers étant gros consommateurs de ressources. L'établissement de résumés à l'intention des décideurs et l'élaboration de cartes concernant les dimensions sanitaires, environnementales, sociales et économiques des transports ont été jugés particulièrement utiles. Le Mécanisme d'échange pourrait aussi faire office de consultant dans la mesure où il répondrait aux questions des utilisateurs sur des questions d'ordre technique ou politique.

v) Architecture du Mécanisme d'échange d'informations

Le Bureau a insisté sur le fait que le Mécanisme d'échange devrait être doté d'une architecture souple afin de pouvoir desservir utilement les utilisateurs dans leur diversité (décideurs, scientifiques, grand public, etc.). Sa structure devrait permettre aussi à l'utilisateur de passer de sujets de caractère général à des sujets plus pointus grâce à des fonctions de recherche par entrées multiples (par exemple par sujet ou par thème). Il faudrait aussi choisir un moteur de recherche qui permette de conjuguer de manière optimale exhaustivité et spécificité des recherches.

vi) Étude des structures qui pourraient servir d'antenne pour les centres de liaison du PPE-TSE

Le Bureau a recommandé que le secrétariat donne aux États membres des indications quant à la nature des éléments à communiquer au Mécanisme d'échange ainsi qu'à leur contenu, à leur portée et à leur qualité. Il a recommandé aussi de mener une enquête afin de mettre en évidence

les principales antennes au niveau national avec lesquelles le Mécanisme d'échange devrait établir des liens, avec une brève description de leur nature et de leurs caractéristiques principales.

vii) Frais de fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations

Les pays donateurs ont mis à disposition des ressources qui ont permis de lancer rapidement les travaux de conception du Mécanisme d'échange, mais la question de la contribution aux frais de fonctionnement de cette entité et à sa viabilité à long terme reste posée. Comme il est peu probable qu'au cours de l'exercice biennal 2004-2005 la CEE et l'OMS puissent fournir des ressources suffisantes sur leur budget ordinaire, il faudra étudier d'autres stratégies de financement du Mécanisme dans la durée. À cet effet, le Bureau a recommandé que le secrétariat élabore des estimations quant aux frais de fonctionnement du Mécanisme par phase de mise en œuvre et degré de complexité/exhaustivité de fonctionnement (avec ou sans fourniture de services à valeur ajoutée, par exemple), estimations que le Comité directeur examinerait à sa deuxième session.

b) Atelier sur le thème «Aménagement et transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement» (Nicosie, Chypre, 16-18 novembre 2003)

6. Le Bureau a mis en évidence l'importance de ce thème au niveau paneuropéen et a félicité le secrétariat de l'état d'avancement des préparatifs de l'atelier de Chypre. Les débats ont porté essentiellement sur les activités de suivi possibles.

7. Le Bureau a indiqué qu'il importait de diffuser les conclusions de cet atelier ainsi que les études de cas qui seront présentées et examinées à cette occasion, par l'intermédiaire du Mécanisme d'échange d'informations. A également été envisagée la possibilité d'organiser un atelier de suivi consacré spécifiquement aux besoins des pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase (EOCAC). À cet égard, le Bureau a encouragé le secrétariat à définir les domaines de collaboration et de partenariat avec la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), qui prévoit d'organiser à l'automne 2004, à Moscou, un atelier sur les transports urbains viables. Il sera également question de collaborer avec la CEMT à l'élaboration du guide des bonnes pratiques qui avait été réclamé par le Conseil des Ministres de la CEMT tenu à Lisbonne. Des activités de recherche conjointes pourraient également être menées au titre de la collaboration future. Le Bureau a recommandé que soit réévaluée la situation compte tenu des conclusions de l'atelier de Chypre ainsi que de la valeur ajoutée que pourrait entraîner la collaboration avec la CEMT (notamment par l'étude spécifique des aspects liés à la santé).

8. Entre autres options en matière d'activités de suivi, la possibilité de mettre en place des «programmes de jumelage» entre pays ou collectivités locales dotés de mécanismes de planification des transports urbains et ceux qui sont désireux de mettre au point des initiatives dans ce domaine a suscité quelque intérêt, tout comme la possibilité d'élaborer un manuel illustrant la manière d'élaborer des plans nationaux de promotion des déplacements à vélo.

9. Il a été demandé au secrétariat d'élaborer des options en matière d'activités complémentaires à l'atelier de Chypre, en donnant une estimation de leurs coûts, options qui seraient examinées par le Comité directeur à sa deuxième session.

c) Impact des transports sur la santé et coûts et avantages de cet impact, en particulier pour les enfants

10. Le Bureau a pris note du bilan des travaux présenté par M. Thaler au nom des pays participant à cette activité et a relevé la très grande utilité de cette activité ainsi que ses retombées importantes pour la région. Il a fait bon accueil à l'initiative lancée par M. Thaler, qui a invité le Bureau à participer à l'élaboration de recommandations concernant les mesures à prendre à l'issue de ce projet, et a recommandé que lui-même et le Comité directeur suivent de près l'évolution de cette opération et fournissent une contribution de fond et des observations concernant les recommandations qui seront examinées à Malte début février 2004. À cet effet, il sera élaboré un document qui sera envoyé au Bureau et aux participants à la réunion de Malte en janvier 2004. Le Bureau a décidé aussi que la brochure dans laquelle sont récapitulées les principales conclusions des séries d'ateliers et des études de cas nationales serait traduite en russe et a souligné combien il importait que les pays de l'EOCAC puissent être aidés à participer activement à l'atelier de Malte.

11. Par ailleurs, le Bureau a fait parvenir des observations préliminaires au sujet de certains des avant-projets de recommandation découlant de l'atelier qui s'est tenu à La Haye les 16 et 17 octobre 2003, en insistant sur la nécessité d'évaluer l'exposition des enfants dans différents pays dans la mesure où la structure de leurs activités dans le temps est très inégale selon le lieu où ils habitent, l'équilibre à préserver dans la définition des priorités compte tenu des besoins d'autres groupes vulnérables tels que les personnes âgées et la nécessité d'améliorer la comparabilité et l'exhaustivité des informations concernant l'exposition au bruit.

12. Il a été décidé que les pays chargés de cette activité présenteraient un rapport d'activité au Comité directeur. Celui-ci examinerait ce document et ferait connaître ses vues à son sujet.

d) Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports et de l'impact de ces politiques sur la santé et l'environnement

13. Le Bureau a souscrit à la proposition du secrétariat d'accorder la priorité à l'exécution de ce projet en 2004-2005, et de procéder par étapes dans sa mise en œuvre en faisant fond, dans la mesure du possible, sur les activités pertinentes en cours et en exploitant les synergies que celles-ci autoriseraient. Il a recommandé d'élaborer, pour que le Comité directeur l'examine, un rapport intérimaire sur les progrès accomplis et les ressources nécessaires à l'exécution de ce projet par étapes. Le Bureau s'est félicité de l'établissement d'un document de base dans lequel on examine les travaux entrepris à ce sujet au niveau international, passe au crible les ensembles d'indicateurs existants et rend compte des systèmes qui permettraient de mettre en évidence les liens entre les transports, l'environnement et la santé et de suivre l'intégration des politiques en matière d'environnement, de santé et de transports, et ce afin de relever les éventuelles synergies et lacunes. Ce document servirait à lancer le débat avec les acteurs internationaux intéressés et à mettre au point une stratégie plus énergique de mise en œuvre et de collecte de fonds.

14. Le Bureau a insisté sur la nécessité de continuer à privilégier les indicateurs d'intégration des aspects liés aux transports, à la santé et à l'environnement, d'examiner les indicateurs qualitatifs de la mise en œuvre des politiques, de tenir compte de la distinction entre aspects nationaux et aspects sous-nationaux, celle-ci influant sur la définition des indicateurs appropriés, et de se pencher sur la comparabilité et la cohérence des statistiques recueillies par des services différents au sein d'un même pays.

15. Le Bureau a pris note de l'intérêt manifesté par la Belgique pour la nomination, en 2004, d'un expert qui participerait à l'équipe spéciale qui sera constituée par le secrétariat conformément aux décisions prises par le Comité directeur du PPE-TSE à sa première session².

e) Autres projets et initiatives

16. Le Bureau a pris note du bilan actualisé de l'exécution d'un projet tendant à promouvoir une conduite écono-fficace chez les automobilistes en tant que contribution à la mise en œuvre de l'activité prioritaire, inscrite au PPE-TSE, intitulée «Gestion de la demande». M. Griffioen, qui a présenté cette mise à jour, a indiqué qu'un programme de «formation des moniteurs» était en cours en Lettonie et que la Pologne et l'Ukraine avaient été invitées à étudier l'intérêt que pourrait présenter cette initiative sur leur territoire, par exemple en mettant l'accent en particulier sur les conducteurs de camion. M. Griffioen a fait savoir que les résultats des études menées aux Pays-Bas et en Lettonie seraient communiqués au Mécanisme d'échange d'informations et qu'il serait fait rapport au Comité directeur. Il a indiqué aussi que les Pays-Bas pourraient envisager de lancer un projet pilote sur l'écoconduite.

17. Le Bureau a pris note aussi de l'information communiquée par M. Saari selon laquelle la Suède élaborera, en collaboration avec d'autres pays nordiques, des analyses coûts-avantages des investissements dans la promotion des déplacements à vélo, en s'appuyant sur la méthode et les conclusions d'une étude réalisée dernièrement en Norvège. Les résultats de ces analyses sont attendus pour la fin 2004.

III. VUE D'ENSEMBLE DES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE

18. Le Bureau a noté que, si les ressources en nature ou en espèces qui avaient été fournies pour la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE avaient permis de lancer rapidement la plupart des projets approuvés au titre du plan de travail pour 2003-2005, il fallait obtenir des ressources (dont, éventuellement, des contributions en nature) pour financer la mise en œuvre à court, à moyen et à long terme du plan de travail. Il faudrait aussi préciser si ces ressources peuvent être dégagées par une allocation de fonds sur les budgets ordinaires de l'OMS et de la CEE, et indiquer dans quelle mesure il serait procédé à cette affectation. Le Bureau a recommandé que le secrétariat établisse, à l'intention du Comité directeur, une estimation des ressources nécessaires à chaque activité, en tenant compte de la nécessité d'exploiter pleinement le Mécanisme d'échange d'informations et de tenir ce dispositif constamment à jour,

² Voir le compte rendu de la première session du Comité directeur du PPE-TSE (10 et 11 avril 2003), ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6 (21 mai 2003).

et en prenant en considération les résultats de l'atelier de Chypre et l'état d'avancement des autres activités qui étaient exécutées dans le cadre du PPE-TSE. Ces estimations devraient être établies compte tenu des différentes possibilités qui se présentent en matière de mise en œuvre.

19. Le Bureau a pris note en s'en félicitant de l'intention, manifestée par la France, de soutenir la mise en place du Mécanisme d'échange d'informations par une contribution en nature, soit la fourniture de services de consultant pendant trois mois, et de l'information, communiquée par la Finlande, selon laquelle les pays nordiques étudieraient à leur prochaine réunion les possibilités d'appui à la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE.

IV. PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PPE-TSE

20. Le Bureau a examiné les principaux points inscrits à l'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion du Comité directeur du PPE-TSE, qui se tiendra les 29 et 30 mars 2004 à Genève, au siège de l'OMS. La version définitive de l'ordre du jour sera établie en consultation avec le Président du PPE-TSE et distribuée au Bureau pour observations. À titre préliminaire, sont inscrits à l'ordre du jour provisoire les points suivants:

a) Rapport intérimaire sur l'exécution des activités inscrites au plan de travail du PPE-TSE pour 2003-2005, y compris les ressources nécessaires;

b) Bilan des «autres activités» menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE;

c) Bilan des préparatifs de la Conférence de Budapest;

d) Examen stratégique des effets, à l'échelle paneuropéenne, sur la santé et l'environnement des grands processus politiques dont la région est le théâtre (mondialisation, évolution des transports à l'échelon paneuropéen et aspects sanitaires et environnementaux connexes, élargissement de l'Union européenne et mise en place de réseaux transeuropéens). Le débat, qui porterait aussi sur les conséquences que pourraient avoir ces processus sur le PPE-TSE ainsi que sur les travaux d'autres organisations internationales et sur les autres mécanismes prévus dans ces domaines, pourrait être introduit par des exposés liminaires sur les faits nouveaux dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement;

e) Bilan des activités liées à la Journée mondiale de la santé 2004: la sécurité routière et à la Semaine de la sécurité routière.

21. Le Bureau a décidé qu'en principe il ne se réunirait pas avant la deuxième session du Comité directeur, à moins que le besoin d'organiser une réunion ne se fasse sentir au cours des mois à venir. Il a conclu également qu'il ne paraissait pas utile de tenir des consultations informelles avec les États membres de l'EOCAC avant la deuxième session du Comité directeur.

22. S'agissant de la présidence pour la période 2004-2005, le Bureau a proposé que M. Jaroslav Volf (République tchèque), représentant le secteur de la santé, préside la deuxième session du Comité directeur.

V. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DE BUDAPEST

23. Le Bureau a pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence de Budapest et a examiné la dernière version en date du projet de Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, texte qui devait servir de base aux négociations lors de la troisième réunion intergouvernementale prévue à Evora (Portugal) les 27 et 28 novembre 2003. Il a également examiné, et approuvé tels quels, les paragraphes du projet de Déclaration ministérielle intéressant le PPE-TSE.

24. Le Bureau a décidé qu'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du PPE-TSE serait établi dans le cadre de la documentation de politique générale de la Conférence de Budapest. Comme le calendrier de la mise au point finale de ce rapport ne laissait pas de place à son examen à la deuxième session du Comité directeur, il a été décidé que ce document serait rédigé par le secrétariat et distribué au Bureau pour observations.

25. Le Bureau a recommandé que des mesures soient prises pour faire mieux connaître le PPE-TSE lors de la Conférence de Budapest et a demandé au secrétariat d'étudier, avec les organisateurs de la Conférence, la possibilité de mettre sur pied des activités de promotion et de communication liées à la mise en œuvre du Programme, dont une démonstration du Mécanisme d'échange d'informations sur des ordinateurs qui seraient mis à disposition, la diffusion de la brochure du Mécanisme et de résumés des activités exécutées dans le cadre du Programme et l'organisation de manifestations satellites, notamment pour la présentation des principaux résultats des ateliers sur la mise au point de méthodes d'évaluation économique des effets des transports sur la santé.
